

MICHEL DE MONTAIGNE

ESSAYS

Book 1 · Chapter 43

Original text in Middle French (1595, Public domain) · Last updated on July 19, 2024

HYPERESSAYS is a project to create a modern and accessible online edition of the *Essays* of Michel de Montaigne. More information at www.hyperessays.net

GOURNAY-1-43-20240719-171131



Des loix somptuaires

^a LA façon dequoy nos loix essayent à regler les foles & vaines despences des tables, & vestemens, semble estre contraire à sa fin. Le vray moyen, ce seroit d'engendrer aux hommes le mespris de l'or & de la soye, comme de choses vaines & inutiles : & nous leur augmentons l'honneur & le prix, qui est une bien inepte façon pour en dégouster les hommes. Car dire ainsi, Qu'il n'y aura que les Princes ^c qui mangent du turbot, ^a qui puissent porter du velours & de la tresse d'or, & l'interdire au peuple, qu'est-ce autre chose que mettre en credit ces choses là, & faire croistre l'envie à chacun d'en user ? Que les Roys quittent hardiment ces marques de grandeur, ils en ont assez d'autres ; tels excez sont plus excusables à tout autre qu'à un prince. Par l'exemple de plusieurs nations, nous pouvons apprendre assez de meilleures façons de nous distinguer exterieurement, & nos degrez (ce que j'estime à la verité, estre bien requis en un estat) sans nourrir pour cet effect, cette corruption & incommodité si apparente : C'est merveille comme la coustume en ces choses indifferentes plante aisement & soudain le pied de son autorité. A peine fusmes nous un an, pour le dueil du Roy Henry second, à porter du drap à la cour, il est certain que desja à l'opinion d'un chacun, les soyes estoient venuës à telle vilité, que si vous en voyiez quelqu'un vestu, vous en faisiez incontinent quelque homme de ville. Elles estoient demeurées en partage aux medecins & aux chirurgiens : & quoy qu'un chacun fust à peu pres vestu de mesme, si y avoit-il d'ailleurs assez de distinctions apparentes, des qualitez des hommes. ^b Combien soudainement viennent en honneur parmy nos armées, les pourpains crasseux de chamois & de toille ; & la pollisseure & richesse des vestemens à reproche & à mespris ? ^a Que les Roys commencent à quitter ces despences, ce sera fait en un mois sans edict, & sans ordonnance ; nous irons tous apres. La Loy devroit dire au rebours, Que le cramoisy & l'orfeverie est defenduë à toute espece de gens, sauf aux basteleurs & aux courtisanes. De pareille invention corrigea Zeleucus, les meurs corrompues des Locriens. Ses ordonnances estoient telles : Que la femme de condition libre, ne puisse mener apres elle plus d'une chambriere, sinon lors qu'elle sera yvre : ny ne puisse sortir hors la ville de nuict, ny porter joyaux d'or à l'entour de sa personne, ny robbe enrichie de broderie, si elle n'est publique & putain : que sauf les ruffiens, à homme ne loise porter en

son doigt anneau d'or, ny robbe delicate, comme sont celles des draps tissus en la ville de Milet. Et ainsi par ces exceptions honteuses, il divertissoit ingenieusement ses citoyens des superfluitez & delices pernicieuses. ¶ C'estoit une tres-utile maniere d'attirer par honneur & ambition, les hommes à leur devoir & à l'obeissance. Nos Roys peuvent tout en telles reformatons externes : leur inclination y sert de loy. ¶ *Quicquid principes faciunt, præcipere uidentur.* ¶ Le reste de la France prend pour reigle la reigle de la Cour. Qu'ils se desplaisent de cette vilaine chaussure, qui montre si à descouvert nos membres occultes : ce lourd grossissement de pourpains, qui nous faict tous autres que nous ne sommes, si incommode à s'armer : ces longues tresses de poil effeminees : cet usage de baiser ce que nous presentons à nos compaignons, & nos mains en les saluant : ceremonie deuë autresfois aux seuls Princes : & qu'un gentil-homme se trouve en lieu de respect, sans espée à son costé, tout esbrailé, & destaché, comme s'il venoit de la garderobbe : & que contre la forme de nos peres, & la particuliere liberte de la noblesse de ce Royaume, nous nous tenons descouverts bien loing autour d'eux, en quelque lieu qu'ils soyent : & comme autour d'eux, autour de cent autres ; tant nous avons de tiercelets & quartelets de Roys : & ainsi d'autres pareilles introductions nouvelles & vitieuses : elles se verront incontinent esvanouyes & descriées. Ce sont erreurs superficielles, mais pourtant de mauvais prognostique : & sommes advertis que le massif se desment, quand nous voyons fendiller l'enduit, & la crouste de nos parois. ¶ Platon en ses loix, n'estime peste au monde plus dommageable à sa cité, que de laisser prendre liberte à la jeunesse, de changer en accoustrements, en gestes, en danses, en exercices & en chansons, d'une forme à une autre : remuant son jugement, tantost en cette assiette, tantost en cette la : courant apres les nouvelletez, honorant leurs inventeurs : par où les mœurs se corrompent, & les anciennes institutions, viennent à desdain & mesprix. ¶ En toutes choses, sauf simplement aux mauvaises, la mutation est à craindre : la mutation des saisons, des vents, des vivres, des humeurs. Et nulles loix ne sont en leur vray credit, que celles ausquelles Dieu a donné quelque ancienne durée : de mode, que personne ne sçache leur naissance, ny qu'elles ayent jamais esté autres.